

Thèmes > Les aides à l'autonomie > Les allocations >  
Les allocations de la DG HAN et d'Iriscare

## Les allocations de la DG HAN et d'Iriscare

Dernière mise à jour 16/06/2025

Plusieurs dispositifs permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier de compléments d'allocations financières. L'objectif est généralement de permettre à la personne de compenser partiellement la perte d'autonomie due à son handicap, par l'achat de matériel ou le recours à des services spécifiques. Avec cette aide financière, la personne est plus en mesure de conserver son autonomie et de faire les choix qui lui conviennent pour organiser sa vie quotidienne (logement, déplacements, loisirs...).

Ces allocations font l'objet de développements dans la partie « Les aides financières » du site handicap.brussels. Les allocations visées sont les suivantes :

- **L'allocation d'intégration (AI)**, octroyée par la DG HAN (SPF Sécurité Sociale) ;
- **L'allocation aux personnes âgées (APA)**, octroyée par Iriscare (COCOM) ;
- **Les allocations familiales majorées (AFM)**, octroyées par Iriscare (COCOM).

### Ressources

- Les allocations d'intégration (AI) et les allocations aux personnes âgées (APA)  
handicap.brussels
- Les allocations familiales majorées (AFM)  
handicap.brussels

Dernière mise à jour 16/06/2025